

Demande déposée le 22/04/2026

N° DP 083 099 26 O 0054

Par :	ASSOCIATION UMANE représentée par M. MULIER ALEXANDRE
Demeurant au :	199 Rue Ambroise Paré 83160 LA VALETTE DU VAR
Sur un terrain sis au :	812 Chemin de la Plaine 83480 PUGET-SUR-ARGENS
Référence cadastrale :	BA 107
Nature des Travaux :	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Surface de plancher
créée de
0 m²

AFFICHÉ
du 16/07/2026
au 16/09/2026

Le Maire de la Commune de PUGET-SUR-ARGENS (Var),
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa
modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

VU la déclaration préalable présentée le 22/04/2026 par l'ASSOCIATION UMANE représentée par
M. MULLER ALEXANDRE, en vue d'implanter des panneaux photovoltaïques en toiture d'un bâtiment existant
recevant du public, sans modification de la surface de plancher, sur un terrain situé au 812 Chemin de la
Plaine à Puget-Sur-Argens,

VU l'autorisation de travaux au titre des ERP N°AT 083 099 26 O 0015 délivrée en date du 22/06/2026,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : AMENAGEMENTS DES ABORDS

L'attention du pétitionnaire est attirée sur la nécessité d'effectuer la déclaration d'achèvement des travaux
seulement après la réalisation de l'ensemble des éléments du projet.

Article 3 : CONTROLE

Conformément à l'article L 460-1 du Code de l'urbanisme, le représentant de l'Etat (DDTM), le Maire ou ses
délégués peuvent à tout moment effectuer des visites de chantier afin de contrôler la conformité des
constructions avec la présente autorisation. Ce droit de visite pourra être aussi exercé après l'achèvement
des travaux pendant deux ans.

A Puget Sur Argens, le 29 juin 2026

Le Maire de Puget-sur-Argens

Vice-Président du
Conseil Départemental du Var
2^{ème} Vice-Président d'Esterel Côte d'Azur Agglomération


Guillaume DECARD